

Les chefs de gouvernement ont souligné que l'OTAN ne se borne pas à être une alliance purement militaire; c'est, en somme, une communauté dont tous les membres sont animés du même esprit, puisque par l'article 2 du traité ils ont consenti à rendre cette communauté efficace en collaborant sur les plans importants des relations internationales. Chose remarquable, les États membres semblent vouloir recourir toujours davantage à la consultation entre eux, pierre angulaire de la cohésion et de l'unité de l'Alliance atlantique.

Point de vue du Canada

La délégation du Canada a vanté le principe des consultations entre nations, l'excellence d'un esprit d'amitié, et l'utilité du principe selon lequel les États membres doivent consulter leurs partenaires de l'OTAN avant d'adopter une ligne de conduite donnée ou de faire des déclarations politiques dans les domaines qui touchent les autres pays.

Par ailleurs, les représentants du Canada ont soutenu qu'on devrait accorder une attention toute particulière à la mise en œuvre de l'article 2 du traité, et que les membres de l'Alliance de l'Atlantique nord devraient songer aux besoins des pays insuffisamment développés. Le premier ministre du Canada a déclaré que le monde libre ne saurait accepter que la moitié de l'humanité soit bien nourrie et que l'autre moitié ne le soit pas. Un tel état de choses ne peut qu'appeler les visées subversives des communistes. M. Diefenbaker a demandé si l'on pouvait créer une banque de denrées alimentaires de l'OTAN, qui distribuerait ces denrées aux pays qui en ont besoin et qui constituent ainsi une proie facile pour l'Union soviétique.

La déclaration et le communiqué officiel publiés après la réunion contiennent le compte rendu des opinions et des décisions collectives des chefs de gouvernement. Ces textes sont d'un grand intérêt et sont reproduits ci-après.

Résumant les résultats obtenus au Palais de Chaillot, le premier ministre a dit à la Chambre, au cours de la séance du 21 décembre 1957:

L'alliance a contribué, à mon avis, dans une large mesure à la cause de la paix, non seulement en réaffirmant son caractère purement défensif, — ce qui a été souligné et répété maintes et maintes fois, — mais aussi parce qu'elle a laissé ouverte la voie menant à de significatives négociations de désarmement. Des décisions ont été prises qui, par l'intégration plus étroite de nos forces distinctes, entraîneront la consolidation de l'Alliance et garantiront, à mon idée, une plus grande mesure de sécurité à nos populations. Les rouages de l'OTAN seront adaptés de manière à permettre l'utilisation intégrale des ressources de chacun et de l'ensemble des États membres. Par-dessus tout, notre Alliance a reçu une nouvelle impulsion au niveau le plus élevé possible, et les nouvelles perspectives qui lui ont été ouvertes nous aideront à traduire en actes ses buts et ses objectifs. Cette conférence a pris des décisions frappantes qui atteignent la situation militaire et l'ordre scientifique; elle a renouvelé avec ingéniosité des conceptions économiques qui, sur les plans intérieur et extérieur, s'appliqueront aux quinze pays. Nous avons étendu le champ de nos préoccupations dans les domaines impliquant des questions économiques et sociales pour y faire entrer des pays sous-développés qui se trouvent hors de notre alliance et au delà de notre alliance.

Déclaration et Communiqué

Déclaration

Au nom des quinze pays de l'Alliance atlantique, décidés à préserver les droits imprescriptibles que nos lois et nos traditions garantissent à la personne humaine, nous réaffirmons solennellement notre attachement et celui de nos peuples aux principes et aux buts du Traité de l'Atlantique Nord. Le traité est entré en vigueur depuis près de neuf années. Il a été conclu pour protéger nos peuples et leur permettre de vivre et de se gouverner dans la paix et la liberté. Ces grands objectifs ont été atteints. A la lumière de notre expérience, et forts des succès obtenus nous avons décidé de rendre notre alliance encore plus étroite et plus puissante.